

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 59 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 24
--	---	---

Date de convocation : 11 décembre 2018

Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 17 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-12-17-CC-15 :

Extension du périmètre du SIEGVO suite à la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle (CCPOM) - Cas des Communes de Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite.

Rapporteur : Monsieur Joël STROZYNA

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération en date du 25 septembre 2018 de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle (CCPOM) transférant la compétence eau potable pour les Communes de Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite au SIEGVO à compter du 1^{er} janvier 2019,
VU la délibération du Comité directeur du SIEGVO acceptant l'extension du périmètre du SIEGVO aux Communes de Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite suite au transfert de la compétence eau potable de la CCPOM au SIEGVO,
CONSIDERANT que l'avis de Metz Métropole est sollicité,

ACCEPTE, dans un souci de cohérence et d'homogénéité, l'extension du périmètre du SIEGVO aux Communes de Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite suite au transfert de la compétence eau potable de la CCPOM au SIEGVO.

Pour extrait conforme
Metz, le 18 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20181217-12-2018-DC15-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DC15
Date de décision : lundi 17 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Extension du périmètre du SIEGVO suite à la prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle (CCPOM) - Cas des Communes de Moyeuivre-Grande et Moyeuivre-Petite
Classification : 5.7 - Intercommunalite
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181217-12-2018-DC15-DE
Document principal : 99_AU-ERDP15.pdf

Historique :

18/12/18 16:08	En cours de création	
18/12/18 16:09	En préparation	Catherine DELLES
18/12/18 16:12	Reçu	Catherine DELLES
18/12/18 16:16	En cours de transmission	
18/12/18 16:18	Transmis en Préfecture	
18/12/18 16:31	Accusé de réception reçu	